

2-5 Directeur (trice) référent(e)

RÉFÉRENCE ET CADRE GÉNÉRAL D'EXERCICE

Références :

- circulaire n° 2014-138 du 23-10-2014 Protocoles de simplification des tâches
- circulaire n° 2014-163 du 1-12-2014 Référentiel métier des directeurs d'école

La ou le « directeur/trice référent/te est une ou un professeur des écoles inscrit(e) sur la liste d'aptitude départementale aux fonctions de directeur d'école. Il ou elle détient une expérience significative dans la fonction de directeur/trice d'école.

Directeur/trice de plein exercice au sein de son école, il ou elle y consacre le temps statutaire correspondant à la décharge de direction. Il ou elle exerce sa mission de directeur/trice référent/te sur l'ensemble de l'académie, sous l'autorité du Directeur Académique Adjoint des Services de l'Education Nationale, en lien direct avec l'Adjoint au DAASEN chargé du premier degré. Il ou elle collabore étroitement avec les conseillers techniques, les services administratifs de la direction académique et l'équipe mobile de climat scolaire.

En qualité de directeur/trice référent/te, en appui auprès des inspecteurs de l'éducation nationale, il ou elle a une fonction d'écoute et d'accompagnement des directeurs/trices d'école du département pour toute question relative au climat scolaire, à la collaboration avec les familles, à la prévention de l'absentéisme, au développement des actions liées à la persévérance scolaire, et à la résolution de conflits. Il ou elle contribue également à la formation initiale et continue des directeurs d'école et participe au développement, au sein des écoles, des initiatives dans le cadre du parcours citoyen.

MISSIONS

Conseil et accompagnement des directeurs d'école, en appui auprès des inspecteurs de l'éducation nationale

- Conseiller les directeurs d'école pour l'amélioration du climat scolaire
- Avec l'aval de l'IEN de la circonscription, conseiller et accompagner les directeurs d'école dans les situations de tensions ou de conflits
- Participer au centre de ressources pour la prévention des violences
- Contribuer à la réduction de l'absentéisme
- Développer les actions liées à la persévérance scolaire

Formation

- Participer à la formation initiale et continue des directeurs d'école
- Animer le portail dédié aux directeurs d'école

Mise en œuvre des actions partenariales

- Impulser et suivre les initiatives dans le cadre du parcours citoyen
- Impulser les initiatives pour développer la collaboration entre l'École et les familles
- Développer les actions pour prévenir les conduites à risque

Appui au Groupe départemental de consultation et de suivi : « Participer aux travaux du COPIL Directeurs »

QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES REQUISES

- Être inscrit(e) sur la liste départementale d'aptitude à la fonction de directeur d'école
- Maîtriser les références réglementaires concernant le fonctionnement des écoles
- Connaître l'organisation institutionnelle et l'environnement partenarial de l'école primaire
- Disposer des compétences liées à l'animation d'équipe, au pilotage éducatif, à la collaboration avec les partenaires et à la résolution de conflit
- Avoir des qualités d'analyse, d'expertise et de conseil
- Être capable de proposer des axes de travail départementaux à partir des constats effectués
- Avoir des qualités d'écoute, d'organisation et de communication
- Être capable de travailler en équipe et collaborer avec un sens permanent de l'intérêt du service
- Être ouvert à la collaboration avec les partenaires de l'École
- Être disponible et disposé(e) à se déplacer au sein du département
- Être réactif
- Maîtriser les applications « métier » et les outils numériques (tableur, traitement de texte, actualisation d'un site internet...).

MODALITÉS DE RECRUTEMENT

Les candidats seront invités à prendre part à un entretien de recrutement.

Le ou la directrice d'école retenu(e) reste titulaire de son poste de directeur dans laquelle il ou elle continue d'exercer. Elle ou il est nommé à titre provisoire dans la fonction de directeur/trice référent/te pour trois années scolaires.

DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les candidats intéressés sont invités à renvoyer leur fiche de candidature par mail, accompagnée d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation et de la copie du dernier rapport d'inspection, à l'inspecteur de la circonscription **pour le 15 septembre 2020 au plus tard.**

Ce dernier sera en charge de faire parvenir le dossier complet **pour le 17 septembre 2020 au plus tard, par mail : ce.ienadjoint@ac-guadeloupe.fr, copie : inspecteur@ac-guadeloupe.fr**